

PARLONS VILLE, PARLONS VIE RÉUNION DE QUARTIER EMILE ZOLA

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 18 mai 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Sophie Rondeau, adjointe de quartier, présidente du Conseil communal I
- Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Jean-François Cuny, chef de la Police municipale

Les services municipaux également présents : *Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité avec les habitants, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune avec François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, mais aussi Sophie Rondeau, adjointe de quartier et présidente du Conseil communal I, et Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain. Il salue la présence du sénateur Alain Cazabonne, ainsi que celle des services avec notamment Allo Talence et la Police municipale par l'intermédiaire de son chef, Jean-François Cuny.

M. le Maire tient à excuser Isabelle Balligand, l'élue de proximité du secteur 2, qui n'a pas pu être présente ce soir. Il précise que le rôle du conseil communal s'inscrit en complémentarité de l'action menée par l'élue de secteur Isabelle Balligand. L'élue de proximité a en effet un rôle d'interlocuteur privilégié auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien. Ces sujets sont régulièrement abordés lors des permanences mensuelles. La prochaine session aura lieu le jeudi 9 juin, de 18h30 à 19h30, à la résidence Talanssa.

M. le Maire indique qu'une quinzaine de riverains ont envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 33 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants à cet effet. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville ainsi que les questions du quotidien.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Sur l'année glissante, le service Allo Talence a recensé 146 signalements dans le quartier Emile Zola, pour 99 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse les représentants de la Police nationale, qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, devant respecter la période de réserve électorale qui s'étend jusqu'aux prochaines élections législatives, les 12 et 19 juin prochains. Il salue néanmoins la présence du chef de cabinet, Monsieur Pierre-Etienne Brouté, pour répondre à toutes les questions des riverains.

M. le Maire assure que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué à la cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous (prochaine permanence le mercredi 1^{er} juin à 14h), il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Afin de mobiliser les moyens nécessaires pour traiter efficacement les problématiques de délinquance, la municipalité a décidé d'investir un million d'euros chaque année à travers un plan Prévention et

Sécurité qui va s'étendre sur toute la durée de la mandature. M. le Maire assure ainsi le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant deux médiateurs sociaux supplémentaires dès cette année
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. le Maire poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. Joyon, précise que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin, ont commencé depuis le début du mois de mai. Elles s'opèrent du mercredi au samedi. Une communication sera faite en temps voulu pour laisser le temps aux équipages de prendre leurs marques dans le cadre de ces nouvelles missions, pour assurer en priorité les missions planifiées.

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires seront implantées dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants, comme c'est le cas pour le trafic de drogue constaté de temps à autre sous la passerelle, à côté de l'espace sportif Boris Diaw. Ce dispositif reste également et surtout un moyen efficace pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire.

M. le Maire décline enfin les chiffres de l'activité de la Police Municipale sur le quartier avec 138 interventions en 2021, mais aussi 87 verbalisations, 4 véhicules mis en fourrière et 10 maisons surveillées dans le cadre de l'Opération Tranquillité Absences. Il rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas

toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur diverses nuisances autour du square du Palais de Fêtes, lieu de consommation d'alcool la journée et de prostitution le soir, qui nuisent à la quiétude du quartier.

M. le Maire précise que les signalements au niveau du square du Palais des fêtes, mais aussi sur l'ancien site de la supérette rue Beaulieu, ont été transmis à la brigade de répression du proxénétisme pour partager les informations et alimenter le travail d'enquête notamment pour le délit de trafic de personnes. Depuis le début du mois de mai, la Ville prend part activement à la résorption du problème avec le concours d'une brigade de nuit qui patrouille jusqu'à 1h du matin pour dissuader tout client et in fine évacuer cette activité du territoire.

Question sur les nombreux véhicules prenant quotidiennement le sens interdit de la rue François Coppée à vive allure depuis le cours du Maréchal Galliéni.

M. le Maire assure que les policiers municipaux effectuent, dans le cadre de leurs missions, des contrôles du code de la route, notamment du stationnement gênant et dangereux, de la vitesse de circulation, ou du respect de la signalisation. Des points de contrôle pourront donc être réalisés au niveau du palais des fêtes pour verbaliser les contrevenants empruntant le sens interdit.

Question sur le devenir de l'ancienne supérette rue Beaulieu qui, n'étant toujours pas défini, est maintenant squatté depuis début avril.

M. le Maire affirme que la Ville a immédiatement alerté la direction foncière de Bordeaux Métropole, propriétaire des lieux, lorsque des agents de la Police municipale ont constaté en avril dernier la présence de deux individus venus d'un ancien squat de Bègles, occupant le 1er étage et ayant changé les verrous. La métropole a dès lors lancé une procédure d'expulsion à l'égard des contrevenants.

Question sur les poubelles qui restent en permanence sur les trottoirs, qui sont déjà étroits, et obligent les piétons à marcher sur la chaussée.

M. le Maire indique que la Brigade anti-incivilités, composée de quatre agents assermentés, sensibilise régulièrement les riverains au respect des horaires de présentation des bacs poubelles dans le cadre de leurs missions quotidiennes. Ils informent également les riverains de la possibilité de bénéficier de bacs plus petits auprès de Bordeaux Métropole pour pouvoir les rentrer plus facilement.

Question sur les diverses nuisances engendrées par le trafic dense et la vitesse excessive, notamment rue Emile Zola, mais aussi sur Coppée et Floquet.

M. le Maire informe que la municipalité et les riverains travaillent actuellement autour d'un nouveau plan de circulation apaisé intégrant la requalification de la place Émile Zola. Par ailleurs, le quartier est déjà réglementé en zone 30 avec des priorités à droite et un double sens cyclable. Ce projet, qui fait l'objet d'une concertation, vise à réduire la vitesse et diminuer fortement le trafic de transit dans le quartier.

Un riverain revient sur le problème de prostitution au square du Palais des Fêtes. Il précise que ces faits, qui attirent d'autres formes de délinquance dans le quartier (vol à la tire, tag, etc.), se déroulent en majeure partie après 1h du matin et pointent le lien avec l'extinction de l'éclairage public la nuit.

M. le Maire précise tout d'abord que ce phénomène de prostitution sur les boulevards et ses abords

est un problème séculaire. Pour y faire face, la collectivité a engagé des moyens, avec un effort conséquent pour se munir d'une brigade de nuit opérante jusqu'à 1h du matin. Il y a également de plus en plus de patrouilles qui sont faites avec l'augmentation des effectifs de la Police nationale. Il leur a par ailleurs été demandé d'effectuer plus de rondes sur la commune. M. le Maire rappelle enfin qu'il n'y a pas de corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. Pour preuve, il y a également de la prostitution à Bordeaux, qui maintient l'éclairage public la nuit dans ses rues.

II. Salubrité publique

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Emile Zola, correspondant au secteur 5, les bennes sont installées à proximité de l'espace sportif Boris Diaw. Le prochain passage aura lieu le mercredi 8 juin, de 8h à 19h.

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville récupèrent entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Emile Zola est le suivant :

- 200 interventions pour dépôts sauvages dont 162 ramassages par les agents et 15 verbalisations
- 2 interventions pour des demandes d'égavage/taille de haies
- 10 interventions pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 306 chantiers et 44 d'entre eux se sont avérés sans autorisation et ont été régularisés pour un montant de 6 682€.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Questions / Réponses

Question sur la présence permanente de déchets et l'état très sale des trottoirs rue du XIV Juillet, au niveau de l'entrée du parking du Auchan.

M. le Maire souligne qu'un rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles, et notamment la perturbation des effectifs avec les cas contact et les cas Covid. Un nettoyage complet de la rue du XIV Juillet a eu lieu le lundi 4 avril avec le passage de la balayeuse ainsi qu'un nettoyage complet des trottoirs. Un passage supplémentaire a été fait le vendredi 13 mai.

Question sur le manque de poubelles de Ville dans les rues du quartier.

M. le Maire précise que les services implantent régulièrement de nouvelles corbeilles dans la commune et invite les habitants à soumettre leur proposition au Conseil communal pour lancer une étude de faisabilité et d'opportunité auprès des services techniques.

Un riverain interpelle le Maire au sujet de la multiplication des tags. M. le Maire assure que la Ville a engagé des moyens concrets pour pallier ces problèmes de salubrité publique, avec notamment l'existence d'une Brigade anti-tag. Celle-ci intervient sur le domaine public et également auprès des propriétaires et locataires, sous certaines conditions (superficie du tag, type de revêtement du mur tagué). La collectivité ne peut cependant en aucun cas intervenir sans autorisation sur le domaine privé et le Maire ne peut pas obliger un propriétaire à enlever un tag sur son habitation.

III. Les projets à l'échelle du quartier et de la Ville

M. le Maire présente le projet de réaménagement de la place Emile Zola.

Dans le cadre du programme de réaménagement de places publiques engagé par la Ville de Talence, la place Emile Zola a été choisie pour être la première à bénéficier d'une rénovation. L'objectif est de faire ressortir les usages à conserver et ceux à créer pour les différentes places de la Ville. Ce projet prend en compte notamment l'avis des riverains qui sont les premiers usagers de ces lieux.

Cette opération s'accompagne par l'acquisition et la démolition de l'ancien garage à l'angle des rues Floquet et Zola permettant ainsi l'agrandissement de l'espace public sur ce site. Sa dépollution se fait grâce à une technique innovante de dépollution par les plantes, appelée phytoremédiation. La Ville s'est alors associée à l'Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable, pour préparer et déployer cette étape.

• Question / Réponse

Question sur l'état d'avancement du réaménagement de la place Emile Zola et si le projet prévoit la réunion de l'ancien garage et de la place.

M. le Maire précise que le projet est prévu en deux phases, avec premièrement la phytoremédiation de l'ancien garage (technique de dépollution par les plantes) avant la requalification de l'ensemble de la place à partir de l'automne 2022.

La réunion de ces deux espaces n'a quant à elle pas été envisagée car cela provoquerait des impacts au niveau de la circulation dans des rues qui ne sont pas calibrées pour cela.

Question sur l'état d'avancement du projet de réaménagement de la place Aristide Briand et du square Fehlmann.

M. le Maire informe qu'un travail de concertation sous forme d'ateliers avec les riverains, piloté par l'A'URBA, avait été réalisé en 2019 en vue de la requalification de la place Aristide Briand et du square Fehlmann. La démarche a été interrompue mais devra reprendre d'ici le mois de juin 2022.

Question sur l'état d'avancement du projet de transformation de l'ancienne superette rue Beaulieu en un parking métropolitain.

M. le Maire assure qu'il a récemment relancé la métropole sur ce dossier pour le faire avancer en direction de ce qui avait été concerté et défini, à savoir un parking. La Ville est cependant confrontée à beaucoup de résistance avec notamment la démarche initiée par la métropole en faveur du réaménagement des boulevards, qui a quelque peu gelé ce dossier. Le Maire a cependant fait savoir au président de la métropole que cette situation ne pouvait pas perdurer.

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle de la Ville :

- ✓ Une nouvelle entrée de Ville au carrefour Roul/Libération

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été. Cette nouvelle place urbaine a été végétalisée, dans la continuité des actions menées par la Ville, avec notamment l'installation d'une fontaine et d'îlots de verdure, avec 43 arbres (dont certains sujets adultes de grande taille), 399 arbustes et 4 332 vivaces.

Pour assurer les continuités cyclables et une traversée plus sûre pour les piétons, le projet avait pour double objectif l'amélioration et la fluidification de la circulation, avec la suppression des feux en faveur d'un carrefour à sens giratoire.

Un riverain interpelle les élus sur l'aménagement du giratoire qui ne sécurise pas les cheminements cyclables, qui se situent aux extrémités du rond-point et ne sont donc pas prioritaires. M. le Maire conteste cette vision en rappelant que les plans d'aménagement de ce giratoire ont été préalablement validés par l'association Vélo-Cité. De plus, il ne s'agit pas de donner la priorité à un mode de déplacement en particulier sinon de favoriser un meilleur partage des usages pour l'intérêt général. Pour rappel, aucun accident n'a été recensé à ce carrefour depuis son récent aménagement.

- ✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet d'ampleur pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc

Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés.

✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros. Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

✓ La Maison des solidarités de Talence

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités de Talence a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Le budget de la Maison des solidarités de Talence, qui sera inaugurée le 23 mai 2022, atteint 1,6 million d'euros.

- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Dechamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70.

Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagloss et un espace « snacking » pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour le premier semestre 2023.

- ✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année.

- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. L'ensemble du projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, sera livré en 2023 tout en garantissant l'édition 2022 du Décastar.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation des groupes scolaires Paul Lapie pour un montant de 8 millions d'euros ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars dont notamment Albert Camus ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Sophie Rondeau présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100% des cours d'écoles et de crèches

- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers

- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Sophie Rondeau revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous.

Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront les travaux débuter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Felhmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire aborde enfin le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;

- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gites larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possible sur ce sujet.

Une matinée de formation aura lieu pour renseigner et accompagner les habitants le samedi 25 juin, de 10h à 12h, à l'espace François salle Mauriac (inscription sur le site de la Ville). Une réunion publique avec invitation des quatre conseils communaux, sera également organisée le 27 juin prochain, à 18h, à la salle Robespierre.

Questions / Réponses

Question sur la nature du projet pour le parc des Malerettes.

M. le Maire informe qu'aucun projet n'est prévu à ce jour et invite ceux qui souhaiteraient proposer un quelconque aménagement à se rapprocher du Conseil communal.

Question sur la capacité insuffisante de gestion des déchets compostables dans le quartier, avec des bacs constamment pleins place Emile Zola, et la possibilité d'en implanter de nouveaux au square du Palais des Fêtes.

M. le Maire indique la difficulté de gestion des composteurs collectifs si cette dernière n'est pas assurée de manière rigoureuse et régulière.

Concernant les bacs à compost de la place Emile Zola, c'est l'association Jardicoeur de quartier qui en assure la gestion. Le maître composteur de la Ville, André Cave, est néanmoins intervenu deux fois récemment pour les entretenir.

Ce même maître composteur est à disposition de tous Talençais pour les informer sur le compostage mais aussi sur les techniques naturelles de jardinage. La Maison du développement durable distribue gratuitement des composteurs, fournis par la métropole, aux Talençais qui en font la demande. Des petits kits de compost ont également été distribués dans le cadre du budget participatif #3.

Composter est un acte citoyen. Pour la Ville, ce geste compte car il participe à la préservation de l'environnement en transformant 30 % de nos déchets en ressource utile pour nos plantations. La Mairie agit donc pour proposer des solutions de compostage à la portée de tous.

Question sur la végétalisation de l'espace goudronné à l'angle des rues Olibet et XIV Juillet

M. le Maire précise qu'une étude de végétalisation est en cours sur l'ensemble de la commune et que ce croisement en fait partie.

Une habitante interpelle les élus sur la mare située au parc Triaire qui attire beaucoup les moustiques. Sophie Rondeau précise que l'ancien bassin a été bouché par les services municipaux. Elle explique également que le parc Triaire a pour projet de devenir un refuge labellisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et que dans ce cadre, un travail sur la gestion des eaux va être réalisé à partir de la rentrée prochaine.

Un autre riverain déplore la mauvaise gestion des bacs à compost situés sur la place Emile Zola, malgré l'intérêt croissant des habitants pour ce type d'équipement. M. le Maire reconnaît les difficultés liées à la gestion de ces composteurs ouverts à tous mais destinés qu'à l'usage du jardin partagé. C'est pourquoi le futur projet de réaménagement de la place Emile Zola prévoit l'installation de nouveaux composteurs dernière génération, avec grilles anti rongeur, entièrement gérés par la collectivité.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire indique dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. Jestin, adjoint au Maire en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, prend la parole et exprime sa volonté de répondre dans un premier temps à toutes les questions des riverains, avant d'échanger avec le public.

M. Jestin précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

M. Jestin signale enfin que suite à la réunion du 31 mars dernier avec le conseil communal, la municipalité a fait parvenir aux riverains un courrier proposant un nouveau plan de circulation dans le quartier. Les riverains peuvent faire part de leurs remarques jusqu'au vendredi 20 mai. A l'issue de cette concertation, la Ville proposera un plan de circulation qui sera expérimenté pour une période de six mois.

Questions / Réponses

Question sur la date de fin des travaux de la rue Charles Floquet.

M. Jestin se réjouit du commencement des travaux, qui vont durer entre trois et cinq mois.

Question sur l'aménagement d'un tourne-à-gauche au feu de la barrière de Pessac vers les boulevards afin de fluidifier la circulation du cours Galliéni.

M. Jestin précise que cet aménagement dépend de Bordeaux ainsi que de la métropole, qui n'y sont pas favorables.

Question sur le passage de la rue du XIV Juillet en vélo-rue, afin de relier celle de la rue Sainte-Marie.

M. Jestin indique que la rue du XIV Juillet est une voie structurante de desserte pour le quartier. Un tel aménagement paraît également compliqué au vu de la longueur de la rue.

Question sur le passage en zone partagée des rues Armand Leroi, Desplat et Emile Combes afin de garantir la sécurité des collégiens.

M. Jestin souligne que ce genre de dispositif n'est efficace que s'il est mis en place sur des petites sections. Étendre une zone partagée à toutes ces rues paraît donc compliqué même si l'intention est louable.

Question sur l'aménagement d'un stop au bout de l'avenue Paul Bert pour sécuriser la circulation des cyclistes venant de la rue du XIV Juillet vers la rue Henri Brisson.

M. Jestin assure que les services vont étudier cette proposition même si l'avènement du nouveau plan de circulation vise à assécher la circulation de transit dans le quartier.

Question sur la circulation excessive rue François Coppée, alors que celle-ci est limitée à 20km/h.

M. Jestin précise que le nouveau plan de circulation proposé devrait régler en grande partie ce phénomène.

Question sur un meilleur aménagement du cours Galliéni pour réduire la vitesse et privilégier les modes de déplacements doux.

M. Jestin rappelle que le cours Galliéni est situé sur la commune de Bordeaux, qui ne semble pas avoir inscrit cet aménagement dans ses priorités, malgré les sollicitations de la Ville.

Question sur le non-respect de la zone 30, qui pourrait être plus efficace avec l'implantation de radars pédagogiques.

M. Jestin invite les riverains à se rapprocher du conseil communal I, qui détient deux radars pédagogiques à sa disposition, qui sont régulièrement déplacés.

Question sur le passage en zone de rencontre de la rue Emile Zola, itinéraire de délestage, pour être limitée à 20km/h.

M. Jestin regrette qu'on ne puisse pas passer toutes les rues à 20km/h. Le nouveau plan de circulation devrait néanmoins assécher le nombre de véhicules dans le quartier.

Question sur l'aménagement de nouveaux vélobox autour de la place Emile Zola.

M. Jestin indique qu'un nouveau vélobox est prévu sur le parking Floquet, prochainement livré.

Plusieurs riverains font état des difficultés de circulation dans leur rue et le quartier en général.

M. Jestin assure que toutes les remontées seront prises en compte dans le cadre de la proposition du nouveau plan de circulation, qui sera expérimenté pendant six mois et qui visera la réduction du trafic de transit au profit du cadre de vie des riverains du quartier.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- Le Mai talençais, du 13 au 22 mai, dans le parc Peixotto, avec un show pyrotechnique en point d'orgue le 21 mai.

- La fête de l'Estampe au Forum des Arts et de la Culture, jusqu'au 25 mai.
- Trois fermes itinérantes sont présentes, de mars à novembre, pour sensibiliser les Talençais au monde animal, à la vie à la ferme, au respect du vivant et de l'environnement.
- La Mairie mobile, les mercredis et samedis matin, de 9h à 13h, respectivement sur les marchés du Forum et place Aristide Briand.
- La permanence des impôts jusqu'au 31 mai : au Dôme, à la Mairie mobile, ainsi que les mardis et jeudis après-midi, respectivement sur les parkings de Roustaing et Galliéni.